

AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0052-2

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 2 juillet 2019, le règlement suivant:

- **RÈGLEMENT CA28 0052-2**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET AUX EMPLOYÉS (CA28 0052-2)

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement substitut, situé au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h

Il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Genève,
ce dixième jour du mois de juillet deux mille dix-neuf**

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement au
www.ville.montreal.qc.ca/ibsg